

L'info
des CSE

FO



Le 6 octobre 2020

Déclaration FO au CN du 6 octobre 2020

M. l'Administrateur Général,

La crise sanitaire actuelle, sans précédent, bouleverse la Nation et le monde du travail. La nécessité de transparence, de partage au sein du CEA et de ses établissements demeure indispensable.

Depuis plusieurs semaines, le CEA met en place plusieurs plans (PCA) et outils (télétravail exceptionnel, fiches DSSN), communique régulièrement par votre voix ou celle de Mme l'Administratrice Générale adjointe.

Cependant, nous souhaitons vous alerter sur 3 points pour lesquels l'incertitude et/ou l'incompréhension des salariés peuvent être source de stress, d'inquiétudes, de divisions voire d'injustices. Interpelés par les salariés nous le constatons alors que le calme et l'explication s'imposent encore plus aujourd'hui.

Le premier point est le télétravail exceptionnel. Tous les métiers, tous les postes ne sont pas télétravaillables.

Il est nécessaire que la hiérarchie de proximité soit accompagnée par leurs chefs de départements et d'unités pour expliquer les choix et les stratégies. Attendre de savoir qui sera concerné ou pas, apprendre que son collègue va télétravailler et pas vous, engendrent frustration et incompréhension. La communication doit être transparente et partagée avec tous.

Le deuxième point concerne la prime COVID. Nous apprécions réellement son obtention et le fait que certains salariés puissent être récompensés pour leur travail exceptionnel et leur dévouement pendant le confinement.

Mais là encore, la transparence dans les choix d'arbitrage est primordiale. Répondre à un salarié qu'il n'a fait que son métier génère frustration et l'incompréhension. Ne faisons pas l'économie d'une pédagogie partagée sur ce sujet, pas par un mail général, mais plutôt par une explication directe entre hiérarchie et salariés.

Pour mémoire, FO, entre autres, avait revendiqué pour certains salariés dans un souci d'équité et de justice sociale des indemnités kilométriques en l'absence de transport collectifs CEA. La Direction Générale n'avait pas donné à ce jour une suite favorable à cette revendication

Le dernier point concerne les cas positifs à la COVID ainsi que les cas contacts. Il y en a sur tous les centres. Nous vous remercions pour le tableau envoyé concernant la semaine du 21 au 26 septembre. Nous souhaitons que les salariés de chaque établissement soient informés par une communication hebdomadaire de l'évolution interne des cas afin de mieux comprendre les choix que leur Direction sont amenées à prendre.

De plus, le tiers-temps médical du médecin du travail consacré au poste de travail est indispensable pour expliquer aux salariés pourquoi il y a recherche ou non de cas contacts, pourquoi il y a désinfection ou non d'un bureau ou d'un local lorsqu'une unité est concernée.

Il ne faut pas laisser seul le responsable de proximité donner des explications médicales qui ne sont pas de sa compétence.

Une fois de plus, la transparence, la pédagogie et le partage permettent de ramener le calme et la sérénité.

Merci M. l'Administrateur Général pour votre écoute.

**NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS**

**REJOIGNEZ
NOUS**

FO / force-ouvriere.fr

FO

